



République du Sénégal

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de L'innovation

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP de DAKAR

Centre de Linguistique Appliquée de Dakar



FICHE TECHNIQUE N°6

Quelles stratégies faudrait-il mettre en place pour une bonne intégration des langues nationales à l'école ?



Conçue par
Dr Oumar DIA
Assistant de recherche

SEPTEMBRE 2025

CTS : Lettres-Sciences Humaines

Discipline : Sciences du langage

Spécialité : Sociolinguistique et didactique des langues

LAFCR 2026

oumar33.dia@ucad.edu.sn

Résumé

Les échecs répétitifs de différentes expériences menées dans le système éducatif sénégalais nous ont amené à proposer des solutions pour une réussite totale de l'intégration de nos langues à l'école. A cet effet, quelles stratégies faudrait-il établir pour une intégration réussie de nos langues nationales dans le système éducatif sénégalais ? Les premières mesures ont consisté à faire un examen minutieux des différents obstacles à travers des analyses de contenu, mais également par le biais d'entretiens semi-directifs effectués auprès d'enseignants, inspecteurs, directeurs d'école, linguistes et parents d'élèves. Ainsi, ces stratégies ont engendré des résultats probants sur des actions concrètes à mettre en œuvre.

Mots clefs

Ecole, établir, intégration, langues nationales, stratégies.

Plan de la fiche technique

| | |
|---|---|
| Introduction | 3 |
| 1. Officialiser la politique linguistique de l'État..... | 3 |
| 2. Sensibiliser l'opinion publique | 4 |
| 3. Mettre en place un environnement lettré | 5 |
| 4. Renforcer en permanence la formation des enseignants | 6 |
| 5. Officialiser les langues nationales | 6 |
| 6. Se doter de moyens financiers propres | 7 |
| Conclusion | 8 |
| Références bibliographiques | 8 |

Introduction

Les insuffisances notées ainsi que les bonnes pratiques capitalisées des différentes expériences d'introduction des langues nationales à l'école élémentaire nous ont amené à réfléchir sur les solutions envisageables pour un succès intégral de l'intégration de nos langues nationales à l'école. Dans cette perspective, l'Etat du Sénégal a adopté un programme d'enseignement bilingue dénommé Modèle harmonisé d'Enseignement bilingue au Sénégal (MOHEBS) « (...) Selon nos autorités ce « *bilinguisme est de type additif en ce qu'il permet un ancrage plus solide de la L1, rendant ainsi possible un meilleur gain au plan des apprentissages et des performances des élèves. Il s'appuie sur le principe de l'utilisation des langues nationales comme médium et objet d'apprentissage durant tout le cycle élémentaire, en même temps que le français* ». (MEN, 2015 : 18). En outre du volet pédagogique, d'autres leviers sont à explorer : domaine étatique et ou institutionnel, opinion publique, ressources financières, environnement lettré.

1. Officialiser la politique linguistique de l'État

Sans une politique linguistique efficace, il n'est pas possible de promouvoir des environnements lettrés dans les écoles et les communautés. L'adoption de politiques éducatives multilingues et multiculturelles peut influencer la participation du secteur de l'édition dans la production de matériaux imprimés en langues nationales. Pour cela, il faudra impliquer fortement les linguistes dans la définition des politiques linguistiques d'où le développement de la collaboration entre linguistes et institutions publiques.

« Certes, les langues ne sont pas la propriété du linguiste. Mais il a le droit, sinon le devoir, d'exprimer une opinion sur leur destin. Il ne lui est pas interdit, même, de s'y engager quelquefois. [...]. En prenant sa place dans l'entreprise réformatrice des langues, le linguiste peut contribuer à engager sur des voies moins incertaines leur avenir et peut-être, en quelque mesure, celui des peuples qu'elles expriment ». (Hagège, 1985 : 204).

Dans cette perspective, ils proposent comme autres stratégies la mise en vigueur d'une nouvelle loi d'orientation de l'éducation nationale sur les fondements du MOHEBS comme les Lois d'orientation de 1971 et 1991. Ces lois définissent le cadre global d'organisation du système éducatif. Dans le cadre de l'éducation, c'est une loi destinée à servir de fondement à une nouvelle politique éducative. Elle se caractérise alors par un aspect prévisionnel marqué et contient tout à la fois des règles de droit positif directement applicables et de simples principes d'orientation et d'engagement. Le système scolaire et universitaire est organisé en différents cycles, fixés ainsi qu'il suit, selon l'âge des enseignés et le type de formation recherché : un cycle fondamental, un cycle secondaire et professionnel, un enseignement supérieur. La durée des différents cycles et de leurs subdivisions est fixée par décret. Les structures de l'orientation scolaire et professionnelle et de l'éducation spéciale sont organisées en tant que parties intégrantes du système éducatif.

Les politiques ont intérêt à mener des recherches interdisciplinaires et des campagnes de sensibilisation et de recherche de consensus auprès de professeurs d'universités, d'institutions de formation des enseignants, des professionnels des médias, du marché du travail, des entreprises et autres institutions riches en ressources, afin de mettre à jour les connaissances relatives à la langue dans l'éducation et pour le développement. Par conséquent,

« Les politiques linguistiques du vingt-unième siècle et du troisième millénaire devraient de manière impérative tenir compte de ces aspirations des masses populaires afin de permettre à ces dernières de s'engager résolument dans l'effort de développement qui est et reste l'affaire de tous. Le Sénégal ne pourrait aucunement échapper à cette règle ». (Mbaya, 2005 : 22-23)

Il convient également de

« Renforcer les activités des instituts comme le CLAD, IFAN (Institut Francophone d'Afrique Noir) ; Créer des départements universitaires de langues nationales, des laboratoires de recherche en LN africaines afin de mieux outiller suffisamment nos langues endogènes sur tous les aspects et domaines (linguistiques, didactiques pédagogiques, etc.) » (Diouf, 2019 : 155)

La politique linguistique implique également à la traduction des productions scientifiques en langues nationales qui est un moyen d'intégrer la majorité de nos populations dans le train de la globalisation. Il faut d'abord mettre nos peuples au même niveau de savoir que ceux des pays développés dans le domaine des recherches scientifiques et techniques. Alors, ces connaissances exploitées par le grand nombre pourront être à la base du décollage économique du Sénégal. On ne peut prétendre au développement si près de « 80% à 90% des jeunes Sénégalais ne maîtrisent pas le français » (Cissé, 2011 : 34), donc en marge de l'évolution du monde parce que, en même temps, on occulte l'apport de leur savoir. Ceux-ci ne sont pas des ignorants, pourtant. D'ailleurs, cette ouverture aux langues nationales est bien mentionnée par le PDEF

« Promouvoir la société globale, aussi bien au plan social et culturel qu'au plan économique et matériel en s'appuyant davantage sur l'utilisation des langues nationales, en mettant en pratique des procédures d'apprentissage directement inspirées du milieu de vie des citoyens et en réalisant des travaux productifs appropriés dans le sens d'un progrès social largement partagé »¹

Cette Politique linguistique devra être accompagnée d'un plan d'action qui donne les coûts des activités programmées et précise les rôles et responsabilités des différents départements ministériels concernés ou structures désignées.

2. Sensibiliser l'opinion publique

Il convient de développer des campagnes inclusives de sensibilisation et de conscientisation sur l'importance de nos langues nationales, à l'endroit de nos populations. Une fois la Politique linguistique adoptée par le gouvernement, le Ministère de l'éducation et ses structures compétentes chargées de la promotion des langues nationales, en l'occurrence la Direction de l'Alphabétisation des Langues Nationales (DALN), la Direction de la Promotion des Langues

¹Parmi les principes de l'éducation de base du Programme Décennal de l'Education et de la Formation, 2012-2025, pp. 35-36

Nationales (DPLN), l'Académie des langues, à l'image du RIFAL² mèneront en amont une large campagne de sensibilisation, d'information et de formation de toute la société sénégalaise sur l'importance et la nécessité d'utiliser les langues nationales comme outils de travail et de développement durable, de son utilisation dans tous les domaines de la vie publique à côté du français, pour la sauvegarde de notre immense richesse linguistique et culturelle. Une dimension importante de la sensibilisation consiste à inculquer chez les populations un esprit patriotique par la conviction, la foi que nos langues sont capables de véhiculer, au même titre que les langues importées, des connaissances scientifiques et technologiques. Au-delà de la campagne d'information, une initiation des parents d'élèves au niveau macro et des membres des CGE niveau micro est indispensable pour continuer le suivi des élèves à la maison, en dehors des heures de cours.

3. Mettre en place un environnement lettré

Il s'agira d'éditer des manuels, des livres en engageant des actions concertées avec les éditeurs en vue de favoriser et soutenir la mise en place d'événements promotionnels (semaines du livre, foires et salons du livre), et plus spécifiquement la mise en place d'un salon de l'écrit et du livre en langues nationales. En effet,

« Parmi les conditions à remplir pour une introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs figure le développement d'une politique du livre qui favorise l'émergence d'un environnement lettré en langues nationales à travers la promotion d'un secteur éditorial spécialisé dans la production de manuels scolaires et livres en langues nationales »³.

Ainsi, une aide subséquente à la publication des productions des linguistes ou à financer leurs productions contribuerait considérablement au développement de l'environnement lettré.

Il est aussi important de mettre en place une politique de traduction et de construction de lexiques, d'œuvres en langues nationales vers le français et réciproquement.

En conséquence, il est primordial de créer un environnement lettré et incitatif dans les écoles (terminologies, bi-grammaires, textes de lecture bilingue...), accélérer l'élaboration du matériel didactique, former des enseignants et les encadrer pédagogiquement, et enfin créer un Institut des langues. Il convient également de prendre toutes les dispositions afin que soient élaborés des manuels adaptés, suffisants et disponibles à temps pour tous les niveaux concernés par l'enseignement bilingue et pour toutes les deux langues. Il y a nécessité de productions pédagogiques et de supports didactiques variés, destinés aux enseignants, simples, utilisables et efficaces. L'utilisation concomitante des langues nationales et du français à tous les niveaux d'éducation permettra d'améliorer de façon significative la qualité de l'enseignement et des apprentissages. La croissance économique du pays sera plus rapide et plus rassurante, parce que soutenue par la grande majorité des acteurs du développement endogène.

² RIFAL signifie Réseau International Francophone d'Aménagement Linguistique

³ Symposium sur les perceptions mutuelles afro-arabes dans les programmes scolaires, CONFEMEN, Kaduna (Nigéria), du 24 au 26 avril 2007, 1-8 pp, p.7

4. Renforcer en permanence la formation des enseignants

Un tel programme de cette envergure exige de garantir la formation continuée des enseignants en mettant en place un dispositif approprié et en responsabilisant au maximum les principaux acteurs dans le pilotage des écoles/ classes bilingues. Cette formation devra cibler plusieurs axes dont la lecture-écriture avec toutes ses composantes liées à la linguistique (transcription, phonétique, phonologie et traduction), les démarches pédagogiques, l'utilisation du matériel didactique, la question de l'évaluation. De même, un bon dispositif de suivi-évaluation est à mettre en exécution pour répertorier les dysfonctionnements constatés et déterminer, sur cette base, les futurs plans de formation. De ce fait, les différentes erreurs vont être corrigées en cours d'année et permettre aux enseignants d'améliorer leur acte pédagogique.

Pour les enseignants en formation initiale dans les écoles de formation (CRFPE) et Facultés d'enseignement (FASTEF), il est d'un impératif catégorique de les former en didactique du français et des langues nationales. Il ne s'agira pas comme il est d'usage de leur allouer 2 heures de temps par semaine pour leur enseigner certaines caractéristiques liées à nos langues nationales comme la gémination, l'allongement vocalique, etc. Les nouvelles attitudes vont consister à les regrouper en groupe de langues librement choisi et à dérouler les modules de formation appropriés. Dans cette perspective, les IEF devraient les impliquer dans les sessions de formation organisée par le MOHEBS pour davantage renforcer leurs capacités.

Par ailleurs, il ne sert à rien de former des enseignants qui sont tout temps mobiles, abandonnant les acquis reçus dans une langue nationale et adoptant d'autres acquisitions dans une autre langue nationale. De la même manière, les autorités du Ministère de l'éducation chargées de l'affectation des élèves-maîtres ou élèves professeurs devront prendre toutes les dispositions afin qu'ils soient affectés dans une localité, dans une école expérimentant l'enseignement de la langue reçue en formation initiale. Ainsi, pour tous les deux ordres d'enseignement, la signature d'un contrat d'implantation dans la zone, dans l'école (sauf mesure exceptionnelle) pour une durée déterminée peut être envisagé avec le Ministère de l'éducation pour garantir plus de stabilité et de succès dans les enseignements-apprentissages.

5. Officialiser les langues nationales

L'officialisation de chaque langue est aussi un des moyens permettant de préserver les aspects culturels communautaires et nationaux qu'elle véhicule. C'est cela qui correspond à la réalité des populations sénégalaises qui pratiquent toutes ces langues dans leur diversité et de façon conviviale pour résoudre quotidiennement leurs problèmes. De même, par cet acte, le gouvernement contribuera non seulement au respect du droit fondamental de tout enfant d'être éduqué dans sa langue maternelle, mais aussi et surtout créera les conditions idoines pour l'émergence d'une vraie démocratie et une mise en œuvre efficace de notre politique de décentralisation.

Donner leur place aux langues nationales dans la vie sociale, administrative et dans les institutions n'est pas contraire à l'unité, la diversité a toujours existé. La République, c'est le bien

commun ; tout le monde doit y participer. L'officialisation de toutes nos Langues nationales organisées et utilisées, à côté du Français, est d'autant plus importante qu'elle donnera à celles-ci un statut favorisant leur utilisation optimale dans toutes les sphères de la vie publique (au Parlement, à la justice, à l'école, dans la santé, dans la communication, dans l'administration, dans les collectivités territoriales, même au plan sous-régional, etc.). L'officialisation de chaque langue est aussi un des moyens permettant de préserver les aspects culturels communautaires et nationaux qu'elle véhicule. C'est cela qui correspond à la réalité des populations sénégalaises qui pratiquent toutes ces langues dans leur diversité et de façon conviviale pour résoudre quotidiennement leurs problèmes. De même, par cet acte, le gouvernement contribuera non seulement au respect du droit fondamental de tout enfant d'être éduqué dans sa langue maternelle, mais aussi et surtout créera les conditions idoines pour l'émergence d'une vraie démocratie et une mise en œuvre efficace de notre politique de décentralisation.

Le passage des langues nationales, langues de cultures à langues de développement permettra sans nul doute à la majorité de Sénégalais de participer de manière active au développement global et endogène du pays. Le développement n'est possible qu'à travers des médiums linguistiques que les citoyens maîtrisent parfaitement. C'est dans le même ordre d'idées que G. Kedrebeogo (2001 : 2) citant Lepage (1964 : 18) affirme que :

« Quand la langue du gouvernement et de la loi diffère de celle des masses populaires, les plans de développement économique, agricole et industriel sont difficiles à élaborer et encore plus difficiles à mettre en œuvre parce que la recherche de base se trouve handicapée par la barrière langue ».

Mais, à l'heure actuelle, avant toute officialisation, les langues devront être recadrées, retravaillées, enrichies, répandues davantage. Pour cela, il convient :

- de mettre en place des documents techniques et culturels, d'ouvrages scientifiques et technologiques en langues nationales sur le marché et dans les bibliothèques ;
- de mettre au point les règles de transcription, les lexiques de base, les grammaires de référence, les lexiques spécialisés et plusieurs autres littératures dans toutes les langues nationales. Il faut savoir que toute langue est capable de véhiculer toutes les notions ;
- de mettre en place des structures chargées de la normalisation et de l'enrichissement conceptuel des langues retenues.

6. Se doter de moyens financiers propres

Miser pleinement sur un financement sur fonds propres pour toute question qui intéresse l'intégration des langues nationales dans le système. Pour cela il faut octroyer au secteur de l'éducation une part importante des retombées des ressources naturelles (gaz, pétrole, charbon, fer, or, zircon...). Traquer certaines niches financières et éviter certaines exonérations d'impôts accordées aux entreprises dont c'est nous même qui payons (c'est le cas avec les crédits téléphoniques, ou tout simplement de la facture numérique).

Conclusion

En perspective d'une intégration triomphale de nos langues nationales à l'école, six pistes de réflexion mériteraient une attention particulière : officialiser la politique linguistique de l'État, sensibiliser l'opinion publique, mettre en place un environnement lettré, renforcer en permanence la formation des enseignants, officialiser les langues nationales, se doter de moyens financiers propres.

L'introduction et le maintien des langues nationales à l'école ne relèvent pas du nationalisme. Ils répondent plutôt à la mission d'éducation et d'amélioration des conditions de vie et d'existence des Sénégalais et dont l'exécution exige tout un processus à long terme.

Par ailleurs, l'intégration des langues nationales africaines dans l'éducation doit concerner tout le système éducatif scolaire et universitaire. Faute de bon repère, en général, nous jeunes collégiens et lycéens se mettent souvent à imiter l'occident dont la langue et donc la culture est bien prise en compte dans nos programmes scolaires.

Références bibliographiques

DIOUF, P. B., 2019, « Innovations pédagogiques pour l'intégration des langues nationales africaines dans l'éducation : quel état des lieux au Sénégal ». ANADISS, pp. 137-161

HAGEGE, C., 1985, *L'homme de paroles*, Paris, Fayard.

MBAYA, M., 2005, *Pratiques et Attitudes Linguistiques dans l'Afrique d'Aujourd'hui : le cas du Sénégal*. Monchen: Lincom Europa.

MEN, 2015b, Modèle harmonisé de l'Enseignement bilingue au Sénégal, Dakar, Ministère de l'Education Nationale (MEN).

KEDREBEOGO, G., 1998, "Francophonie et développement africain : mythe ou réalité ?" *Science et Technique*, Cnrs, Ouagadougou.